



Notre frère refuse de signer la succession

Par **isa74200**, le **05/08/2018** à **21:43**

bonjour,
notre père est décédé il y a plusieurs années et notre mère est toujours vivante.elle possède une maison mais n'y habite plus.actuellement elle est placée en maison de retraite car elle ne pouvait pus rester seul.nous sommes 6 frères et sœurs et a l'époque nous avons tous décidé de laisser la part de notre père a notre mère.
aujourd'hui nous aimerions vendre la maison car elle s'abime mais l'un de mes frère ne veut pas signer pour des conflits personnels que nous avons entre nous.
j'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire ?
merci d'avance
cordialement

Par **morobar**, le **05/08/2018** à **22:26**

Bjr,
Consulter un notaire, si votre frère est seul il ne va pas pouvoir résister bien longtemps.

Par **isa74200**, le **06/08/2018** à **12:04**

bonjour,
merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **06/08/2018** à **17:46**

Bonjour,

Pour vendre un bien indivis malgré l'opposition d'un indivisaire, vous devez saisir le tgi pour obtenir l'autorisation de vendre.

Un avocat est nécessaire.

Salutations